Ville de Mercier

INFO MERCIER

Vivre au coeur *d'un grand jardin!*

Édition Spéciale - www.ville.mercier.qc.ca

68 pompiers additionnels au service de Mercier

Sommaire

Partenariat entre Mercier, Saint-Isidore et Châteauguay en matière de sécurité incendie
Page 2

Mot du maire : La priorité, la sécurité des résidents
Page 3

Le Service d'incendie répond à des appels d'urgence très variés
Page 4

Se conformer aux obligations dictées par le ministère de la Sécurité publique, qu'est-ce que ça implique?
Page 4

Partenariat entre

Mercier, Saint-Isidore et Châteauguay en matière de sécurité incendie

Meilleur service, risques diminués et coûts contrôlés

Dans le but de réduire les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie, tout en réduisant les coûts assumés par les contribuables, les municipalités régionales de comté (MRC) devaient établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie et en fournir le contenu au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Ce schéma représente en quelque sorte le mode d'emploi afin de prévenir l'incendie et de déterminer la force de frappe optimale menant à des interventions efficaces et réussies. La situation actuelle du Service d'incendie de Mercier ne permet pas d'atteindre le niveau d'efficacité souhaité par Québec, malgré la compétence et le professionnalisme de nos pompiers.

68 pompiers additionnels
au service de Mercier

Plusieurs citoyens ont fait part de leur souhait de conserver la présence du service d'incendie sur le territoire de Mercier. Le conseil municipal a toujours favorisé cette option. Voilà pourquoi nous sommes fiers d'annoncer, non seulement la conservation de la caserne d'incendie sur notre territoire, mais une entente de partenariat avec les municipalités voisines de Saint-Isidore et de Châteauguay.

Cette entente permet l'accès à 95 pompiers en cas d'incendie ou de sinistre, alors que nous en comptons actuellement seulement 27 sur appel. Bien que l'aspect financier fût étudié, le conseil municipal a voulu s'assurer en premier lieu qu'aucune vie humaine ne soit mise en danger par sa décision.

Le tableau ci-contre montre la diminution du nombre de décès en fonction de l'augmentation des ententes entre les municipalités au Québec. Près de 50 % des décès sont évités depuis 7 ans.

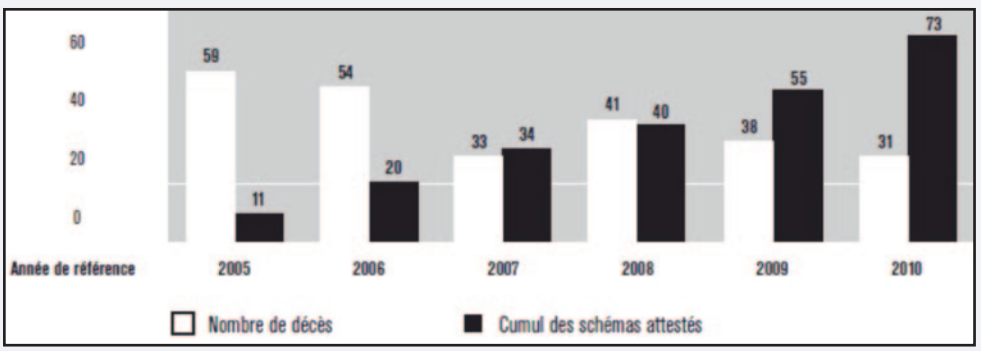

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103436

PRIORITÉ À

LA SÉCURITÉ DES RÉSIDENTS

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS CONSERVÉ... ET BONIFIÉ!

Mot du MAIRE

En leur qualité de premiers répondants, les pompiers de Mercier peuvent intervenir, avant l'arrivée des services ambulanciers, dans des situations d'urgences vitales où la vie ou l'intégrité d'un individu est en péril en raison d'un problème de santé.

Ils peuvent donner alors les premiers soins à la victime selon des protocoles clairement établis. Comme chaque minute fait, en pareilles situations, une différence entre la vie et la mort, l'objectif d'un tel service est de raccourcir les délais d'attente des résidants victimes d'urgences vitales, tels un arrêt cardiaque, un accident, une perte de conscience et bien d'autres situations urgentes.

Des avantages pour les résidents et la Ville de Mercier

La décision de la Ville de Mercier d'intégrer les services de premiers répondants et de garde en tout temps nous assure une protection accrue. L'entente de partenariat en matière de sécurité incendie entre Mercier, Saint-Isidore et Châteauguay vient renforcer ce précieux service. En effet, le nombre de pompiers disponibles, soit 95, permettra la disponibilité de premiers répondants en tout temps, même dans le cas où plusieurs événements se dérouleraient simultanément.

Mercier compte parmi les rares municipalités à compter sur ce service au Québec (seulement 1 sur 7). Le conseil municipal maintient la cohérence de ses décisions passées et actuelles en améliorant le Service d'incendie, la vie humaine étant au cœur de nos décisions.

Jacques Lambert, maire

Le Service d'incendie
répond à des appels d'urgence très variés

Les champs d'intervention du Service d'incendie sont nombreux. Il exerce autorité en matière de combat d'incendie et de premiers répondants, bien entendu, mais également en situation de sauvetage et de prévention.

Le tableau qui suit démontre la nature variée des appels d'intervention reçus pour l'année 2011. Ces statistiques soulèvent aussi l'importance d'un service d'incendie adapté aux besoins de la municipalité.

Tableau démontrant la nature des **interventions en 2011**

CATÉGORIES D'APPELS	NOMBRES
Alarme incendie et incendie de bâtiment, feu de champs, odeurs suspectes	468
Alerte à la bombe	1
Appareil de chauffage et ménager	19
Assistance ambulance et soins de santé, citoyen police, voirie	91
Protection sur les lieux d'accident et désincarcération de personnes	146
Inondation	57
Liquide au sol	28
Objet touchant fil électrique	61
Autres (incluant les fausses alertes)	93
Total d'appels en 2011	**964**

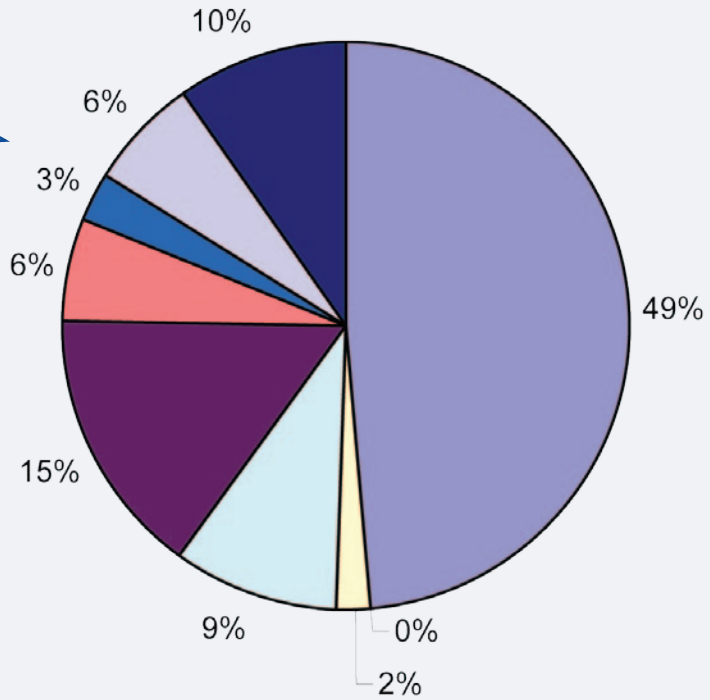

Se conformer aux obligations dictées par le ministère de la Sécurité publique, qu'est-ce que ça implique?

La gestion des risques d'incendie exige de connaître les risques présents sur le territoire.

Pour faire face à ces risques, il faut :

- prévoir des mesures de prévention en incendie afin de réduire les probabilités de feux;
- planifier tous les éléments de l'intervention en incendie afin de limiter les conséquences lorsque le feu se déclare.

Ainsi, le citoyen est mieux protégé.

Les municipalités, par le biais des autorités régionales ont l'obligation, par la Loi sur la sécurité incendie, d'établir un schéma de couverture de risques, en conformité avec les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

(Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca)

La solution retenue par la Ville de Mercier : dans le meilleur intérêt de tous les citoyens

- Le partenariat entre les municipalités de Mercier, Saint-Isidore et Châteauguay permet de respecter les orientations du ministre de la Sécurité publique :
- Mercier pourra conserver et rénover la caserne d'incendie sur son territoire;
- Le Service de premiers répondants est maintenu et même bonifié;
- La rapidité d'intervention lors d'incendie ainsi que le nombre de pompiers disponibles sont nettement améliorés;
- Les coûts annuels de 1,388 million de dollars annuellement sont nettement moindres que toutes les autres solutions envisagées durant la prise de décision.